



CONVENTION COLLECTIVE : LA LUTTE CONTINUE



Janvier 2022

Depuis maintenant 6 ans, la négociation entre le patronat de la Métallurgie (UIMM) et les 4 syndicats représentatifs (CGT, CFDT, CGC, FO) est ouverte. Tous les acquis qui font le droit du travail dans notre branche ont été renégociés, des projets d'accords pour chacun d'eux sont prêts à être mis à signature : salaires, classifications, temps de travail, conditions de travail, santé, droits individuels et prévoyance.

Dans le respect de la démocratie syndicale, la CGT métallurgie lance une consultation auprès de l'ensemble des salariés et des syndiqués de la métallurgie sur la signature ou pas du projet patronal.

Répondez à la consultation en ligne en scannant le QR code ci-dessous : c'est parti !

Vous y trouverez également les positions de la Fédération des Travailleurs de la Métallurgie-CGT et un lien pour connaître le projet patronal.

Ce questionnaire est strictement anonyme. Il comporte 5 thématiques (classification, rémunération, droits individuels, temps de travail et protection sociale) et prend environ de 5 à 10 minutes à remplir.

